

énergiquement, appelant à son aide la prière et le souvenir des grandes vérités de la foi.

Réparer les scandales donnés est une obligation de stricte justice. Tout dommage, de quelque nature qu'il soit, doit être réparé. Si le voleur ou le calomniateur sont tenus de restituer au prochain les biens temporels qu'ils lui ont ravés, comment le scandaleux ne serait-il pas obligé de lui rendre les biens spirituels qu'il lui a fait perdre ? Il n'y a point pour lui, de pardon à espérer, s'il ne cherche, dans la mesure de ses forces, à réparer ses scandales.

Quelquefois, l'objet au moyen duquel on a scandalisé subsiste matériellement. La première chose à faire est alors de le supprimer, si c'est possible. Vous vous livrez, par exemple, depuis un certain temps à des fréquentations coupables ; il faut les rompre. Vous avez exposé chez vous une peinture obscène qui scandalise ceux qui viennent : jetez-la au feu. Vous avez fait paraître un mauvais livre : détruisez sans pitié tous les exemplaires qui vous restent.

Il faut ensuite, et dans tous les cas, porter remède, dans la mesure où on le peut, aux effets du scandale. Si les personnes que l'on a scandalisées vivent encore et qu'on puisse les retrouver, on doit prier pour leur conversion, et s'efforcer de les ramener au bien par de bons conseils et de bons exemples. A ces conseils et à ces exemples, on donnera une publicité proportionnée à celle du scandale. Ainsi, les auteurs de mauvais livres en écriront d'autres pour se rétracter et se réfuter eux-mêmes.

Lorsque les personnes scandalisées sont mortes ou qu'on ne peut plus les retrouver, la réparation du scandale est bien difficile. Il faut alors offrir à Dieu des prières et de bonnes œuvres, afin d'obtenir la conversion de ces âmes, ou de les arracher aux flammes du purgatoire, dans le cas où elles auraient échappé à l'éternel châtement.

Puisque le scandale est un péché si grave, puisqu'il crée de si terribles responsabilités, prenons la ferme résolution de ne jamais en commettre un seul et de réparer ceux que nous avons commis.

Toutefois, ce ne serait pas assez. A cette résolution ajoutons-en une autre qui la complètera : celle d'édifier le prochain.

(à suivre)